

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260410_03
Référence Nomenclature n°5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du
Courrier - Archives

Objet : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS
MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

Considérant que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret,

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Conseil Municipal peut décider, à l'Unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Considérant que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création de 3 commissions municipales, chargées respectivement des thèmes suivants :

- N°1 - Parcs et Jardins – Propreté – Eau – Bâtiments – Eclairage public – Voirie – Mobilités - Parc Auto – Hygiène des locaux – Urbanisme – Habitat – Logement social - Economie – Foncier – Patrimoine classé – Développement Durable – Commande Publique et Juridique
- N°2 - Assemblée – Archives – Ressources Humaines – Finances – Sécurité – Police Municipale – Systèmes d'Information – Numérique – Digitalisation – Action Sociale – Santé et Handicap

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260410_03
Référence Nomenclature n°5.3

- N°3 - Education – Centres Sociaux – Jeunesse et Sports – Petite Enfance – Insertion et Politique de la Ville – Accueil – Etat Civil – Elections – Communication - Culture – Démocratie participative – Coopération décentralisée - Vogue

Il est également proposé que chaque commission soit composée de 12 membres du Conseil Municipal répartis comme suit :

- Monsieur le Maire, membre de droit,
 - o 8 membres de la majorité,
 - o 2 membres de la liste Union Pour Firminy 2026,
 - o 1 membre de la liste Firm'Unis
 - o 1 membre de la liste Firminy, Vies, Familles, Respect et Traditions,

Il est ainsi proposé de désigner les membres de chaque commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la création de 3 commissions municipales, à savoir :
 - N°1 - Parcs et Jardins – Propreté – Eau – Bâtiments – Eclairage public – Voirie – Mobilités - Parc Auto – Hygiène des locaux – Urbanisme – Habitat – Logement social - Economie – Foncier – Patrimoine classé – Développement Durable – Commande Publique et Juridique
 - N°2 - Assemblée – Archives – Ressources Humaines – Finances – Sécurité – Police Municipale – Systèmes d'Information – Numérique – Digitalisation – Action Sociale – Santé et Handicap
 - N°3 - Education – Centres Sociaux – Jeunesse et Sports – Petite Enfance – Insertion et Politique de la Ville – Accueil – Etat Civil – Elections – Communication - Culture – Démocratie participative – Coopération décentralisée - Vogue
- **ARRETE** la composition de chaque commission comme suit :
 - o Monsieur le Maire, membre de droit,
 - 8 membres de la majorité,
 - 2 membres de la liste Union Pour Firminy 2026,
 - 1 membre de la liste Firm'Unis
 - 1 membre de la liste Firminy, Vies, Familles, Respect et Traditions,
- **DESIGNE**, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, au sein des commissions suivantes :

Commission n°1 :

Monsieur le Maire, membre de droit

Mme Isabelle AULAGNIER-JASSERAND
M. Mickaël VIAL
Mme Elizabeth PONCET
Mme Violaine SEIVE

Mme Valérie PEYCELON,
M. Jean-Paul CHARTRON,
M. Dylan GUILLOT
Mme Marie-Amélie CURIOT

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260410_03
Référence Nomenclature n°5.3

M. Christophe CHALAND
M. François BOYER
M. Jean-Dominique GIUNTA

M. Loïc ROBERT

Commission n°2 :

Monsieur le Maire, membre de droit

Mme Claire TAING
Mme Jocelyne GOURGAUD
M. Damien FERRIER
Mme Aline LIOGIER

M. Robert IBARS
M. José MENDES
M. Jean-Paul CHARTRON
Mme Magali REYMOND

M. TRIOLLIER Aloïs
M. François BOYER
M. Jean-Dominique GIUNTA

Mme Nathalie GIL

Commission n°3 :

Monsieur le Maire, membre de droit

Mme Claire TAING
Mme Evelyne BERGER
Mme Sabrina VICENTE
M. Hassan EL KHATABI

M. Eric MALLEY
M. Hugo FAYOLLE
Mme Sandrine RIOCREUX
M. Bertrand DANCERT

Mme Leslie DREVET
Mme Anne-Sophie PUTOT
M. Jean-Dominique GIUNTA

M. Julien LUYA

- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 10 Avril 2026

Le Secrétaire de Séance,


Eric MALLEY

 Le Maire,
R.F.
(42702)

Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du .17. Avril. 2026.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Vendredi 03 Avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Vendredi 10 Avril 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme TAING Claire à M. MALLEY Eric, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme SEIVE Violaire à Mme REYMOND Magali.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MALLEY Eric.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	
Nombre de votants :	33